



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 7 mars 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2237 – Augmentation excessive des carburants. Nous ne gagnons pas tous des salaires qui dépassent les 2000EUR! Donc comment terminer les fins du mois sans être dans le rouge ! C'est inadmissible ! Comment peut-on épargner de l'argent si le carburant prend 300EUR de notre salaire tout en sachant qu'on gagne moins de 2000EUR net par mois. / C'est trop !

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 2 mars 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique est similaire à la pétition publique 2229 – Baisser le prix sur la pompe. / Den Preis an den Tankstellen wieder senken. / De Präis un den Tankstellen rëm erofsetzen., déposée le 08.02.2022. La présente demande de pétition publique est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés